



A QUEL-LE PROFESSIONNEL-LE DU DROIT S'ADRESSER ?

Les professionnel-le-s du droit sont :

- **Les avocat-e-s :**

L'avocat-e est un-e spécialiste des questions juridiques et peut conseiller l'un des concubins ou les deux pour la définition des règles de leur union et/ou de leur éventuelle séparation.

L'avocat-e est tenu-e au secret professionnel.

A Fribourg, la permanence juridique des avocats permet à chacun/e d'avoir, pour un prix modique, une consultation juridique de 20 minutes sur le problème qui le/la préoccupe. La consultation juridique est assumée par les avocat-e-s membres de l'Ordre des avocats fribourgeois.

- **Les notaires**

Le/la notaire est un-e officier/ière public/que chargé-e d'instrumentaliser les actes authentiques. Les notaires sont spécialisés dans les questions du droit de propriété et des successions.

Le/la notaire est tenue au secret professionnel.

A Fribourg, la permanence juridique des notaires permet à chacun/e d'avoir, pour un prix modique, une consultation juridique de 20 minutes sur le problème qui le/la préoccupe. La consultation juridique est assumée par les notaires membres de la Chambre des notaires fribourgeois.

- **Le service de consultation juridique d'espacefemmes :**

L'association *espacefemmes Fribourg* offre aux femmes, pour un prix modique également, une consultation juridique donnée par une juriste, dans tous les domaines liés au droit de la famille (séparation, divorce, pensions alimentaires, droit de garde, etc...).

La juriste d'espacefemmes Fribourg est également tenue au secret professionnel.